

Compte-rendu du conseil municipal séance du 13 février 2018 – 9 h 00 –

L'an deux mille dix-huit, le treize février à 9 heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 08-02-2018

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Nadège CETTOUR M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON.

Absents excusés : Mme Chantal BOGET (procuration à Annie PONSON). M. Dominique GUEYTE Mme Annie HUGUES (procuration à Pierre MICHEL). M. Lionel TARDY (procuration à Jean-Jacques FERRERO).

1. Nomination d'un secrétaire de séance, approbation du procès-verbal du 15 décembre 2017

Mme Jeannine GENEIX nommée secrétaire de séance. PV 15 décembre 2017 adopté.

2. Le point depuis le dernier conseil municipal et signature du maire dans le cadre des délégations

Location de terres à Eric Goussot pour 107,92 € ; Ordinateur pour la bibliothèque avec Accord Gap pour 941,30 € TTC ; Travaux d'entretien par l'ONF pour 1 013,17 € TTC ; Bureau pour la bibliothèque, armoire à clés et fauteuil pour le secrétariat à SEMIO 607,86 € TTC ; Prise en charge des frais de remontées mécaniques, du matériel de location et du transport en bus pour les sorties ski

3. Année budgétaire 2017, comptes administratifs, comptes de gestion, affectation des résultats, budget principal, de l'eau, du lotissement

Délibération n° 1 – Après avoir voté les comptes administratifs 2017, le conseil **approuve** les comptes de gestion du trésorier

Budget principal (280) Déficit d'exécution de la section d'investissement : - 16 187,05 € cumulé : - 58 160,09 €

Excédent d'exécution de la section de fonctionnement : 67 393,16 € cumulé : 101 662,54 €

Restes à réaliser en investissement. Dépenses : 165 000 € Recettes : 231 000 €

Le conseil décide l'affectation suivante : Ligne 002 Excédent de résultat de fonctionnement reporté en 2018 : 101 662,54 €

Budget de l'eau et assainissement (292) Excédent d'exécution de la section d'investissement 157 683,71 € Cumulé : 58 354,52 €

Excédent d'exécution de la section de fonctionnement 4 810,70 € Cumulé : 30 518,54 €

Restes à réaliser en investissement. Dépenses : 35 000 € Recettes : 0 €

Le conseil décide l'affectation suivante : Ligne 002 Excédent de résultat de fonctionnement reporté en 2018 : 30 518,54 €

Budget lotissement (480) aucune écriture **Ligne 001** Déficit d'investissement reporté - 34 950,20 €

4. Offre d'achat pour un appartement à l'ancienne gendarmerie

Délibération n° 2 – Pierre Michel, adjoint au Maire, présente la lettre du 27 janvier 2018 de Françoise LE CARQUET. Elle souhaite acheter l'appartement situé au 1^{er} étage de l'ancienne gendarmerie au prix fixé de 65 000 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE la maire à signer les actes concernant la vente des lots 7 et 8 de la copropriété comprenant un logement de type F4, niveau 1-Ouest, un jardin privatif et une cave à Madame Françoise LE CARQUET au prix de 65 000 €

5. DETR 2018, demande de subvention

Délibération n° 3 - . Suite à la fermeture de la gendarmerie, le préfet a décidé d'aider la commune pendant trois ans dans le cadre d'une subvention DETR exceptionnelle à hauteur de 67 000 € par an. Le dossier présenté en 2016 comprenait des travaux de mises en conformité électriques, d'accessibilité et d'économies d'énergie dans divers bâtiments publics. Le dossier de 2017 concernait essentiellement la transformation de l'ancienne brigade en maison médicale et la création de garages communaux devant. Les travaux sont en cours d'achèvement. Elle propose dans le dossier 2018 des projets de sécurité, de solidarité et de mise en valeur de l'environnement.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE le dossier DETR 2018 tel que présenté et ADOPTE le plan de financement suivant :

Reprise de l'enduit de l'ancienne brigade 34 825 €

Achat d'un nouveau véhicule pour l'accompagnement des personnes âgées 14 195 €

Canalisation des eaux pluviales du Suquet 19 435 €

Mises en conformités électriques 5 074 €

Mise en place d'une Signalétique d'Information Locale 11 355 € **Total dépenses 84 884 € Recettes DETR 2018 78,93 % 67 000 €**

6. Demande de subvention dans le cadre du patrimoine non protégé : tunnel, fontaine, projet reporté

7. Personnel, création d'un poste d'animateur principal 2^{ème} classe dans le cadre d'un avancement de grade, actualité sur les rémunérations

Délibération n° 4. Josy Olivier, Maire, expose : les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Considérant la possibilité d'avancement de grade d'un agent titulaire et l'avis favorable de la CAP du 22 décembre 2017 à cette promotion reçu le 17 janvier 2018, la Maire propose à l'assemblée de créer l'emploi et supprimer celui actuellement occupé par l'agent soit : -Création d'un emploi d'animateur principal 2^{ème} classe permanent à temps non complet et suppression concomitante de l'emploi d'adjoint territorial d'animation permanent à temps non complet Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} mars 2018 : Filière animation, cadre d'emploi : adjoint territorial d'animation,

Grade : adjoint territorial d'animation : -ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 0

-Grade : adjoint territorial d'animation principal 2^{ème} classe : - ancien effectif : 0 – nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé seront inscrits au budget

8. Demande d'indemnisation pour dommages sur véhicule au grand pré

9. Projets communaux concernant la transition énergétique : réseau de chaleur et pico-centrale

10. Signalétique locale, avancement du projet

11. Maison des services aux publics, Maison des énergies, La Poste (subvention sénatoriale)

12. Questions diverses

La séance publique est levée à 12 h 00. Vu le présent compte-rendu, Le 20-02-2018. Madame OLIVIER, maire.